

Le 21 mars 2016

Madame Lesa Tanner
Responsable de la côte maritime
WesternGeco Canada
33, chemin Thornhill
Parc industriel Burnside
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1R9

Madame,

Objet : Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière du sud-est de Terre-Neuve de WesternGeco Canada, évaluation environnementale 2015-2024

Le Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné les renseignements relatifs à l'évaluation environnementale (EE) concernant le programme de collecte de données sismiques proposé, tel que décrit dans *l'Évaluation environnementale du Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière du sud-est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015-2024* (LGL Limited, mai 2015) et dans *l'Évaluation environnementale du Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière du sud-est de Terre-Neuve de WesternGeco, addenda 2015-2024* (LGL Limited, 28 janvier 2016).

Le C-TNLOHE a terminé sa détermination de l'EE concernant le projet. Une copie de notre décision est jointe pour votre information.

Le rapport d'EE et l'addenda à l'EE, comme indiqué ci-dessus, décrivent le projet de manière suffisamment détaillée et fournissent une évaluation acceptable des effets environnementaux potentiels du projet. Nous avons tenu compte de ces renseignements et des conseils des organismes consultatifs des Offices et avons déterminé que le projet proposé, après application des mesures d'atténuation, n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Au moment de la demande d'autorisations de programme ultérieures dans la zone du projet, WesternGeco devra fournir des renseignements au C-TNLOHE.

Ces renseignements doivent décrire les activités proposées, confirmer que les activités du programme proposées s'inscrivent dans la portée du programme évalué précédemment et indiquer si, avec ces renseignements, les prévisions de l'EE restent valables. De plus, WesternGeco doit fournir des renseignements concernant la gestion adaptative des exigences de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) dans les activités du programme (p. ex., l'introduction de nouvelles espèces ou d'un habitat essentiel à l'annexe 1; des mesures d'atténuation supplémentaires; la mise en œuvre de stratégies de rétablissement ou de plans de surveillance). S'il y a des changements dans la portée ou si de nouveaux renseignements deviennent disponibles qui peuvent modifier les conclusions de l'EE, alors une EE révisée sera requise au moment de la demande d'autorisation ou du renouvellement.

Au plus tard trente (30) jours avant le début du projet, l'exploitant doit soumettre un tableau qui énumère tous les engagements environnementaux et les mesures d'atténuation pris par l'exploitant au cours de l'EE, ainsi que l'état ultérieur de ces engagements et mesures.

Il est recommandé d'annexer les conditions suivantes aux autorisations accordées par le C-TNLOHE pour le programme de collecte de données sismiques, telles que décrites dans les rapports d'EE mentionnés ci-dessus :

- *L'exploitant met en œuvre ou fait mettre en œuvre l'ensemble des politiques, des pratiques, des recommandations et des procédures de protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans l'Évaluation environnementale du Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière du sud-est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015-2024 (LGL Limited, mai 2015), et l'Évaluation environnementale du Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière du sud-est de Terre-Neuve de WesternGeco, addenda 2015-2024 (LGL Limited, 28 janvier 2016).*
- *L'exploitant ou ses entrepreneurs doivent arrêter le réseau de canons à air sismiques si un mammifère marin ou une tortue marine figurant sur la liste des espèces **en voie de disparition ou menacées** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est observé dans la zone de sécurité pendant les procédures de démarrage et lorsque le réseau est actif. La zone de sécurité doit avoir un rayon d'au moins 500 m, mesuré à partir du centre du ou des réseaux de sources d'air.*

Si vous avez des questions sur le document ci-joint ou si vous souhaitez discuter du processus d'examen de l'EE, vous pouvez me joindre par téléphone au 709 778-4232 ou par courriel à l'adresse eyoung@cnlopb.ca.

Meilleures salutations,

Original signé par Elizabeth Young

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

p. j.

c. c. D. Burley